

**RECOURS À LA FORCE PAR LA POLICE
AU CANADA :**
*ANALYSE DES DONNÉES, DE L'OPINION D'EXPERTS ET DE LA
DOCUMENTATION DE RECHERCHE INTERNATIONALE*

RÉSUMÉ

D^r Scot Wortley
Centre de criminologie et d'études sociolégales, Université de Toronto

D^r Akwasi Owusu-Bempah
Département de sociologie, Université de Toronto

Erick Laming, candidat au doctorat
Centre de criminologie et d'études sociolégales, Université de Toronto¹

Carae Henry, Étudiante de premier cycle
Département de sociologie, Université de Toronto, Mississauga

Juin 2021

**Ce projet a été conçu par l'Association canadienne de justice pénale (ACJP) et financé en
partie par Sécurité publique Canada**

Objectifs de recherche

- Étonnamment, malgré son émergence comme enjeu social important, le recours à la force par la police a rarement fait l'objet de recherches empiriques, particulièrement dans le contexte canadien.
- Ce rapport de recherche, financé par Sécurité publique Canada, vise à combler ce manque en posant les questions suivantes : À quelle fréquence les services de police ont-ils recours à la force? La fréquence varie-t-elle selon le secteur de compétence? Au cours des dix dernières années, y a-t-il eu augmentation ou diminution du recours à la force? Quelles sont les pratiques exemplaires? Est-il possible de réduire le recours à la force en assurant la sécurité publique et celle des policiers? Où en est la recherche au Canada? Quels sont les moyens d'améliorer la collecte des données et la qualité des recherches?

Méthodologie

- L'équipe de recherche a contacté trente-cinq services de police et dix organismes civils de surveillance de différentes régions du Canada.
- L'équipe a demandé à chaque organisme de l'information sur la collecte et la diffusion des données sur le recours à la force.
- L'équipe a également tenté d'avoir accès au formulaire de collecte de données de chaque service de police, de même qu'à leur base de données et leurs rapports internes sur le recours à la force.
- Nous avons demandé aux services de police de nous fournir le nom de leurs experts sur le recours à la force pour les interroger sur les pratiques exemplaires.
- Dans l'ensemble, seulement 19 des 35 services de police (54,3 %) et six des dix organismes de surveillance (60 %) ont accepté de participer à l'étude.
- Quatorze services de police (40 % de l'échantillon) nous ont permis de contacter leurs experts pour une entrevue.
- Même si nous avons pu consulter plusieurs rapports internes, aucun des services de police (0 %) n'a accordé à l'équipe de recherche l'accès à une base de données qui aurait permis une analyse indépendante.
- Nombre de facteurs peuvent avoir contribué au faible taux de participation, y compris un échéancier serré et la réticence de certains dirigeants policiers à participer à une étude qui aborde ce sujet délicat.

Analyse des données canadiennes

- Notre équipe a pu obtenir de seize services de police et six organismes de surveillance un nombre limité de données qui étaient pour la plupart déjà accessibles publiquement.
- Une nouvelle analyse des données disponibles a mené à plusieurs constats importants.
- Le nombre d'interventions policières ayant comporté un recours à la force meurtrière n'a pas diminué depuis deux décennies, même si on tient compte de la croissance de la population. En fait, les interventions meurtrières sont légèrement en hausse à l'échelle du pays, malgré une augmentation de la formation en désescalade et des options d'intervention moins meurtrières.
- Les comparaisons entre les régions canadiennes se révèlent très problématiques vu les différents standards de collecte et de diffusion des données. Or, selon les données existantes, parallèlement à ce que les données sur les tendances criminelles révèlent, il y a une augmentation graduelle du recours à la force de l'est à l'ouest du pays. Les provinces maritimes ont le plus bas taux de recours à la force, devant l'Ontario et le Québec. Ce taux est à son plus haut dans les provinces de l'Ouest et les territoires.
- Les données indiquent que les fusillades mortelles et non mortelles ont augmenté au Canada au cours de la dernière décennie. Par exemple, entre 2010 et 2019, les fusillades mortelles de la GRC ont augmenté de 39 % et les fusillades non mortelles ont augmenté de 50 %. On a également constaté une augmentation de 12 % du nombre d'agents de la GRC pointant des armes à feu sur des civils.
- L'utilisation d'armes à impulsions (AI) a également augmenté de façon spectaculaire au Canada. Par exemple, entre 2010 et 2019, les déploiements d'armes à impulsions de la GRC ont augmenté de 134 %. On a également constaté une augmentation de 31 % du nombre d'agents de la GRC pointant des armes à impulsions sur des civils.
- D'autre part, l'utilisation par la police de techniques de contrôle dures et douces (frappes, coups de poing, coups de pied, prises de pression, etc.) a considérablement diminué. Par exemple, entre 2010 et 2019, la GRC a connu une baisse de 46 % des coups de matraque, une baisse de 51 % de l'utilisation de l'aérosol capsique, une baisse de 56 % de l'utilisation de techniques de contrôle dur et une baisse de 47 % de l'utilisation de techniques de contrôle doux.
- Néanmoins, les services de police canadiens semblent tout à fait capables d'effectuer adéquatement la collecte des données sur les incidents ayant comporté un recours à la force. Ce constat confirme l'idée qu'il serait possible d'établir un processus standard de collecte et de diffusion des données.

Entrevues avec des experts canadiens sur le recours à la force

- Nos entrevues avec douze experts des services de police et six porte-parole d'organismes de surveillance ont permis de recueillir de précieuses données concernant le recours à la force au Canada.
- Conformément à la documentation de recherche, les personnes interrogées mentionnent d'importants changements dans les politiques et les pratiques de recours à la force au Canada.
- La plupart disent constater une augmentation de l'encadrement et de la réglementation du recours à la force. Les services de police misent davantage sur une communication efficace et la désescalade.
- La majorité des personnes interrogées estiment que les nouvelles politiques, ainsi que l'amélioration de la formation et les options d'interventions non meurtrières (arme à impulsion, aérosol capsique, etc.) ont mené à une réduction du recours à la force au Canada au cours des deux dernières décennies. Cette perception ne correspond toutefois pas aux statistiques mentionnées ci-dessus.
- De nombreux participants reconnaissent que la surreprésentation des personnes atteintes de maladie mentale impliquées dans un incident ayant comporté le recours à la force est due au fait que la police doit trop souvent intervenir quand ces personnes sont en crise. Les coupes en santé mentale et dans les services sociaux aggravent ce problème. Ces participants sont d'avis que la police n'a pas les outils pour interagir de manière efficace avec ces personnes. À leurs yeux, le fait d'offrir de la formation pour améliorer les résultats n'est pas une solution au problème.
- L'unanimité s'effrite en ce qui concerne le recours à la force impliquant des personnes racialisées. Un petit nombre de participants contestent la validité des données sur les inégalités raciales en soutenant que les médias américains déforment l'opinion canadienne. Mais d'autres participants mentionnent l'augmentation de la criminalité dans certains groupes racialisés ainsi que la marginalisation sociale et économique comme facteurs d'inégalité.
- Les participants ont proposé des mesures pour contrer les inégalités raciales liées au recours à la force, dont les suivantes : réduire l'iniquité sociale, accroître la représentation des groupes minoritaires au sein des services de police, promouvoir les efforts policiers à l'échelle communautaire et améliorer la formation offerte. Peu a été dit sur les mécanismes individuels et institutionnels qui peuvent contribuer à de telles inégalités.
- Nous voulions également connaître le point de vue général des participants sur les pratiques exemplaires et les façons de contrôler et surveiller le recours à la force.
- De nombreux participants ont souligné le manque de formation sur la communication efficace et la désescalade.

- Les opinions divergent quant à l'utilisation de caméras sur les policiers et dans les voitures pour réduire les cas de recours illégitime à la force. Cependant, des responsables d'organismes de surveillance ont souligné l'utilité des images de caméra d'intervention dans leurs enquêtes.
- D'ordre général, la présence d'organismes de surveillance de la police au Canada est vue d'un bon œil, même si leur incidence sur la nature et la portée du recours à la force reste à déterminer.
- Les participants souhaiteraient voir augmenter le nombre d'études canadiennes sur le recours à la force par la police. Ils appuient largement l'idée d'une stratégie nationale de collecte de données pour standardiser le processus.

Recommandations

Dans la conclusion du rapport, nous avons formulé des recommandations visant l'amélioration des recherches concernant les données sur le recours à la force par la police au Canada. Nos recommandations visent également la réduction du recours à la force, particulièrement le recours à la force meurtrière. Elles s'appuient sur notre analyse des données canadiennes disponibles, nos entrevues avec des experts canadiens et notre examen de la documentation de recherche internationale sur le recours à la force et les pratiques exemplaires.

- 1) *Les services de police et leurs dirigeants doivent consulter régulièrement la documentation de recherche sur le recours à la force pour déterminer les pratiques exemplaires émergentes.*
- 2) *Les services de police doivent optimiser la mise en œuvre de politiques qui tiennent compte à la fois de la sécurité des policiers et de la population en restreignant les conditions qui permettent le recours à la force.*
- 3) *Les policières et policiers canadiens doivent recevoir une formation de première qualité sur les techniques de désescalade.*
- 4) *Les services de police doivent continuer d'évaluer l'efficacité de la technologie vidéo et son incidence sur le recours à la force.*
- 5) *Les services de police et leurs dirigeants doivent adopter davantage d'options d'intervention moins meurtrières. Les armes à feu ne doivent être utilisées qu'en dernier recours.*
- 6) *Les services de police doivent établir des stratégies d'intervention spécifiquement adaptées aux personnes armées qui ne sont pas en possession d'une arme à feu.*

- 7) *Les services de police doivent entamer des efforts de réforme pour rompre avec les traditions machistes et militaristes.*
- 8) *Les services de police doivent établir des stratégies pour réduire le nombre de personnes en détresse psychologique impliquées dans les interventions comportant un recours à la force.*
- 9) *Les services de police doivent augmenter le recrutement des femmes.*
- 10) *Les services de police doivent augmenter le recrutement des noirs, des autochtones et des autres personnes racialisées.*
- 11) *Les recrues doivent se soumettre à une évaluation sur la discrimination raciale et les compétences culturelles.*
- 12) *Les policiers et les policières doivent recevoir périodiquement de la formation sur les compétences culturelles et les mesures antidiscriminatoires.*
- 13) *Toute réforme visant les politiques, la formation et les technologies pertinentes doit faire l'objet d'une évaluation qui s'appuie sur des recherches sérieuses.*
- 14) *Pour assurer la qualité des recherches et des évaluations, un groupe de travail fédéral-provincial-territoires doit être créé afin de standardiser la méthode de collecte de données sur le recours à la force au Canada.*
- 15) *Le groupe de travail fédéral-provincial-territoires*
- 16) *doit consulter des universitaires et des experts en recherche quantitative dans le cadre de la standardisation du processus.*
- 17) *La méthode standard de collecte de données doit tenir compte des variables importantes que présente la documentation de recherche, notamment les facteurs situationnels, les caractéristiques de la population et les caractéristiques de la police.*
- 18) *Les communautés racialisées doivent être consultées en ce qui concerne la collecte, la conservation, l'analyse et la diffusion des données sur le recours à la force impliquant des personnes racialisées.*
- 19) *Tous les ans, chaque service de police doit soumettre des données à un groupe de recherche indépendant. Cela vise à favoriser la création d'une base de données sur le recours à la force par la police au Canada.*

- 20) *Les services de police, leurs dirigeants et le groupe de recherche indépendant doivent publier annuellement leurs données sur le recours à la force.*
- 21) *Les services de police doivent revoir sur une base régulière leurs méthodes de collecte de données et d'analyse afin qu'elles reflètent les pratiques exemplaires émergentes.*